

4  
18

## AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ BOULEVARD SAINT-JOSEPH 1 (A, B)

### CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



18a

Avenue du Parc



Boulevard Saint-Joseph Ouest

Boulevard  
Saint-Laurent

18b



Boulevard Saint-Joseph Est

Rue Resther

#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

La section du boulevard Saint-Joseph située entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri est présente sur les cartes anciennes de 1890. Cette voie portait alors le nom de rue Saint-Joseph et son prolongement n'était pas prévu, ni vers l'est ni vers l'ouest. Le projet d'aménagement du boulevard Saint-Joseph ne verra le jour qu'en 1901. Ce projet d'un grand boulevard planté s'inscrivait dans la mouvance du courant hygiéniste d'embellissement des villes. Au moment de l'annexion de la ville de Saint-Louis à la ville de Montréal, en 1908, le boulevard Saint-Joseph constituait le premier grand boulevard urbain montréalais. En 1962, le terre-plein central paysager de 28 pieds de largeur a été rétréci à environ 6 pieds afin d'augmenter le nombre de voies de circulation.

#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Cette unité de paysage est composée de têtes d'îlots dont la plupart sont séparées du corps de l'îlot par une ruelle. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers le boulevard Saint-Joseph.

##### Le parcellaire

La parcelle de base de cette unité de paysage mesure 7,6 mètres de largeur et entre 25 et 36 mètres de profondeur. Cependant, on retrouve aussi, de façon ponctuelle, des parcelles légèrement plus larges que la parcelle de base.

#### IMPLANTATION

##### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT** : 1,5 à 3,5 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES** : relativement régulier.

**MARGES LATÉRALES** : aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES** : présence occasionnelle de bâtiments annexes en fond de cour, implantés directement sur la ligne de lot arrière.

PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
Montréal

### Les aménagements extérieurs

Cours avant couvertes de surfaces gazonnées, de plantes et d'arbustes, clôture basse en bordure du trottoir (rare), présence de cours anglaises.

### BÂTI

#### Le type architectural

**DOMINANT** : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

**MINORITAIRE** : maison urbaine isolée (type 4.1) et duplex avec marge de recul avant (type 2.2).

#### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre de manière à maximiser l'ensoleillement des cours arrière (dominant), en « T ».

**LARGEUR** : similaire à celle de la parcelle, soit environ 7,6 mètres.

**HAUTEUR** : 2 ou 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée généralement inférieure à 3 contremarches par rapport au niveau du sol mais pouvant atteindre 5 ou 6 contremarches dans le cas des maisons unifamiliales.

**TOITURE** : toit plat (dominant), toit à pavillon (rare).

**BALCON ET SAILLIE** : balcon étroit généralement présent au-dessus des porches d'entrée, escalier extérieur droit ou incurvé permettant d'accéder aux logements des étages supérieurs pour les triplex, fenêtre en saillie sur tous les niveaux surtout pour les triplex.

#### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : brique d'argile rouge ou brune et pierre grise de taille ou à bossage.

**TOITURE** : non visible.

**ESCALIER ET BALCON** : plancher en bois et garde-corps en métal, balcons supportés par des consoles en bois ou en métal.

#### Le traitement des façades

**SOCLE** : peu traité, fondation apparente en pierre ou en béton.

**CORPS** : composition asymétrique en deux ou trois travées. L'une des travées latérales est formée d'un alignement de fenêtres et l'autre de l'alignement de l'escalier extérieur, des portes d'accès aux logements supérieurs au premier étage et d'une porte et d'un balcon au deuxième étage. La travée centrale est composée

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 4.18 BOULEVARD SAINT-JOSEPH 1 (A, B)



d'une porte au rez-de-chaussée et d'un alignement de fenêtres aux étages. La composition des duplex et des maisons unifamiliales ne correspond pas à cette description et est à évaluer au cas par cas.

**COURONNEMENT** : corniche moulurée, parapet à fronton.

#### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants avec imposte.

**PROPORTION** : 1 largeur = 1/2 hauteur.

**PORTES** : simples avec imposte, parfois doubles pour les maisons unifamiliales.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : linteau formé d'un bloc de pierre de taille et parfois intégré à un bandeau de pierre couvrant la largeur de la façade, appuis en pierre.

#### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : similaire à celui de la façade principale.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : asymétrique, nombre de travées variable, ouvertures disposées en alignements verticaux et horizontaux. Pour les bâtiments avec un plan en « L », l'espace dégagé en arrière-cour est généralement orienté vers l'intérieur de l'îlot et dans de rares cas, vers la rue.

## VALEURS PATRIMONIALES

### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

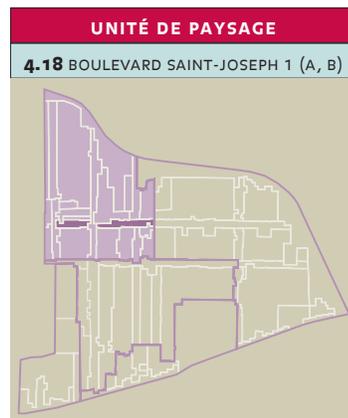
Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

#### **100-102, boulevard Saint-Joseph Est**

Ancienne école de l'Enfant-Jésus

#### **155-157, boulevard Saint-Joseph Est**

Ancienne académie du Boulevard



### Principaux éléments à retenir

*La section du boulevard Saint-Joseph comprise dans cette unité de paysage est la plus ancienne. Son développement s'est étalé sur une période plus longue et avec plus de variations que dans la section plus à l'est dans l'unité de paysage 5.12. La trame urbaine est composée des têtes d'îlots formées par les rues nord-sud. Toutes les parcelles de ces têtes d'îlot font face au boulevard Saint-Joseph qui est l'artère la plus importante dans le secteur. L'unité de paysage possède une grande diversité de types architecturaux. On peut y observer des maisons unifamiliales, des duplex, des triplex et aussi des immeubles d'appartements et des édifices institutionnels. Les gabarits, marges de recul avant et matériaux de revêtement sont diversifiés.*

**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau